

Res Med XIV B 105.762 - 6

CONSIDÉRATIONS

MÉDICALES

SUR L'ISCHURIE,

DÉPENDANTE SPÉCIALEMENT DE L'ACTION

DE QUELQUES CAUSES PARTICULIÈRES.

TRIBUT ACADÉMIQUE

PRÉSENTÉ ET PUBLIQUEMENT SOUTENU A LA FACULTÉ DE
MÉDECINE DE MONTPELLIER, LE 11 AOÛT 1810;

Par JEAN-PIERRE SENTEIN,

Natif de Sentein, habitant de St.-Girons, département de l'Arriège;
ancien Chirurgien interne de l'Hôpital-général de Toulouse; ancien
Chirurgien de première classe des Hôpitaux militaires des Armées;
Chirurgien en chef de l'Hospice civil de St.-Lizier.

POUR OBTENIR LE TITRE DE DOCTEUR EN MÉDECINE.

A MONTPELLIER,

CHEZ JEAN MARTEL AÎNÉ, IMPRIMEUR DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE,
PRÈS L'HÔTEL DE LA PRÉFECTURE, N.º 62.

1810.

*Homage de l'auteur à monsieur Larrey fils, comme un fait
Témoignage de la reconnaissance qu'il doit à son Digne*

*J. M.
à Mr.*



105.505-2

CONSIDERATIONS

MÉDICALES

sur l'ischurie

DEVENANT SPÉCIALEMENT DE L'ACTION

DE QUELQUES CAUSES PARTICULIÈRES

PAR M. LE D^o J. P. L.

TRIBUT ACADEMIQUE

PRÉSENTÉ ET PRÉCÉDÉMENT SOUVENT A LA FACULTÉ DE

MÉDECINE DE MONTPELLIER, LE 11 AOÛT 1810.

PAR JEAN-PIERRE LENTIN

Docteur en Médecine, ancien élève de l'École de Médecine de Montpellier, et actuellement Docteur en Médecine à l'Hôtel-Dieu de Montpellier.

POUR OBTENIR LE TITRE DE DOCTEUR EN MÉDECINE

A MONTPELLIER.

1810.

[Handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including a large signature in the center.]

.....

A
MONSIEUR
DUPONT-DELPORTE,
BARON DE L'EMPIRE,
AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT,
ET
PRÉFET
DU DÉPARTEMENT DE L'ARRIÈGE.

*Comme un témoignage public de la haute vénération et
du respectueux dévouement qu'a pour les vertus de cet
honorable Magistrat,*

Son très-humble et très-soumis Serviteur,

JEAN-PIERRE SENTEIN.



MONSIEUR
DUPONT-DELPORTÉ,
MAÎTRE DE L'EMPIRE,
AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT.

P R E F E T

DU DÉPARTEMENT DE L'ARRONDISSEMENT

Le préfet du département de l'arrondissement de
la Seine, en vertu de la loi du 16 septembre 1804,
sur le régime des contributions directes, et de l'arrêté
du conseil d'État du 12 mai 1806, sur le mode de
perception des contributions directes, a l'honneur de
vous adresser ci-joint le rôle de la commune de
Paris, pour l'année 1807, et de vous prier de le
faire parvenir, par le canal de l'administration
municipale, à la commune de Paris, pour qu'elle
puisse en faire l'usage qui lui paraîtra convenir.



CONSIDÉRATIONS MÉDICALES

SUR L'ISCHURIE,

DÉPENDANTE SPÉCIALEMENT DE L'ACTION DE QUELQUES CAUSES PARTICULIÈRES.

L'OCCASION que j'ai eue de traiter quelques cas de rétention d'urine provenant de la paralysie de la vessie, ou d'un engorgement de la prostate; jointe au peu de temps que j'ai à donner au travail important qui m'occupe, m'a fait borner au sujet que je choisis pour tribut académique. J'aurais pu m'exercer sur une matière plus digne d'occuper ma plume, et surtout d'être offerte à la méditation des savans Professeurs qui me liront; mais chacun doit connaître la mesure de ses forces, et je sens que les miennes ne peuvent être suffisantes, qu'autant que j'aurai su me concilier la bienveillance de mes juges.

Tout le monde sait qu'on a donné à la suppression d'urine le nom générique d'ischurie; cependant il n'y a nullement suppression de cette humeur excrémentitielle, mais rétention. A la vérité, faute d'un nom particulier, le terme d'ischurie s'étend à la ma-

lady dans laquelle l'urine ne se sécrète pas du tout. Pour éviter l'équivoque qui peut provenir du langage, on appelle l'une ischurie rénale, et l'autre ischurie vésicale. C'est cette dernière qui constitue la rétention d'urine, comme la première en compose la suppression. J'ai annoncé que je ne m'occuperais que de la maladie qu'occasionne l'urine retenue dans la vessie; on la nomme assez vicieusement ischurie vraie, pour la distinguer de l'ischurie fausse: dénominations qui, dans l'état de perfection où est parvenue la science, devraient être remplacées par celles d'ischurie rénale et d'ischurie vésicale. Celles-ci parlent aux sens et à l'esprit; tandis que les autres n'offrent que des idées illusoires et peu conformes à la dignité d'une bonne nomenclature.

M. Chopart s'est arrêté un instant, dans son traité des maladies des voies urinaires, tom. I, pag. 65, sur les inconvénients qui proviennent de cette source. Suivant lui, on se sert souvent du terme suppression pour exprimer la rétention d'urine; car, dès qu'on ne peut uriner, on dit communément qu'il y a suppression d'urine. Mais celle-ci peut seulement être retenue sans que sa sécrétion discontinue de s'opérer. Cette erreur dans l'usage des mots est préjudiciable, lorsqu'on se méprend sur la nature et le siège du mal. Ainsi, au lieu de sonder dans le cas de rétention d'urine à la vessie, on croit devoir s'en dispenser, regardant mal à propos la suppression du cours de l'urine, comme un défaut de sa sécrétion par les reins. Cette erreur a eu lieu un grand nombre de fois. Les praticiens en ont vu beaucoup d'exemples. M. Chopart avoue avoir été appelé pour secourir des malades qui n'avaient pas uriné depuis plusieurs jours, auxquels on faisait prendre des diurétiques actifs, des gouttes de teinture de cantharides, pour faire couler l'urine dont on croyait la sécrétion supprimée, tandis que cette humeur était retenue dans la vessie..... Ces deux maladies, la suppression et la rétention d'urine, ont des signes si caractéristiques qu'il est facile de les distinguer l'une de l'autre.

Les auteurs ont parfaitement tracé ce double diagnostic, et

7
l'expérience confirme ce qu'ils ont avancé à cet égard. Dans l'ischurie vésicale ou rétention d'urine, les malades éprouvent un sentiment de pesanteur et de tension dans la région hypogastrique, lequel s'étend au pubis et au périnée; une envie et des efforts pour lâcher leur urine, qui ne produisent aucun effet. En explorant cette région, on trouve une tuméfaction circonscrite qui s'élève du fond du bassin, et s'arrondit quelquefois très-avant jusque vers le nombril. Il est digne de remarque que lorsque la vessie est frappée de stupeur ou d'insensibilité, c'est-à-dire, de quelque degré de paralysie, il n'y a ni envie, ni efforts pour uriner; et que dans le cas où la vessie est squirrheuse, ou dans celui où ses parois sont considérablement épaissies, cet organe ne peut guère s'élever au-dessus de l'arcade des os pubis, pour y faire saillie et tumeur arrondie. Au reste, en introduisant le doigt, soit dans le fondement, soit dans le vagin, on découvre cette tumeur. Introduit-on la sonde par l'urètre, lorsqu'elle est suffisamment enfoncée, l'urine sort et coule. On a observé toutefois que, dans l'ischurie qui dépend de l'inflammation de la valvule vésicale, l'urine ne paraît point, quoiqu'on plonge la sonde jusque dans le col de la vessie. Le célèbre Sauvages dit, après M. Cusson, qu'à la tumeur de l'hypogastre qu'on rencontre ordinairement dans l'ischurie vésicale, il s'en joint une autre apparente aux côtés des muscles droits inférieurs, dans les aines, le scrotum, le périnée et dans le vagin, qui a la même figure, et qui quelquefois est plus petite ou plus grosse, et tient lieu de celle de l'hypogastre (1).

Dans l'ischurie rénale ou suppression d'urine, on n'observe ni désir, ni efforts pour pisser; nulle tuméfaction dans l'hypogastre, ni aux environs; nul écoulement d'urine, hors que la sonde n'ait été introduite dans la vessie. Si le doigt est porté dans l'anus ou dans le vagin, on ne sent que cet organe contracté ou affaissé. D'autre part, pour l'ordinaire, une douleur pongitive ou gra-

(1) *Nosologia methodica, etc.*; in-4.^o, 1768, tom. II, pag. 521.

vative se faisant sentir dans la région lombaire , et quelquefois tous les signes de la néphritis , annoncent que le mal est dans les reins , et que ces organes ont suspendu leurs fonctions , par rapport au genre de lésion qu'ils éprouvent. Lieutaud a remarqué avec sa précision ordinaire, que l'ischurie vésicale qui vient de l'engourdissement ou de l'atonie de l'organe, de la pierre engagée dans le col de la vessie , de la prostate gonflée par une humeur arthritique, ou par tout autre obstacle ancien, est ordinairement sans fièvre; tandis que l'ischurie qui vient de l'inflammation ou de la suppuration , tant de la vessie que de la prostate , suites ordinaires des gonorrhées arrêtées , est accompagnée de la fièvre et souvent du délire ; la douleur et les ardeurs sont alors très-vives , et les malades sont dans le plus grand accablement (1).

Une excrétion aussi importante que l'urine ne peut pas être suspendue pendant un temps considérable, sans qu'il s'en suive des maux parmi lesquels il en est de très-graves. L'urine n'est pas seulement l'eau superflue de la boisson, ou le produit immédiat de la sécrétion rénale, considérée dans ses trois sortes de qualités : l'urine de la boisson ou urine crue, l'urine de la digestion ou du chyle, et l'urine du sang. La première ou l'urine de la boisson , coulant presque immédiatement après le repas, n'a ni l'odeur, ni la couleur, ni la pesanteur de la véritable urine ; elle n'en a pas non plus les matériaux ; et ce qu'elle contient en dissolution est très-peu de chose ; elle sort quelquefois en grande quantité , et ne diffère presque pas de l'eau dont elle a l'apparence. L'urine qui est rendue deux ou trois heures après le repas, et qu'on distingue assez facilement , soit par une couleur marquée, soit par l'odeur des alimens ou des boissons que l'on a pris, est celle que l'on nomme urine de la digestion ou du chyle. Elle s'éloigne beaucoup de l'urine de la boisson , elle prend quelques-uns des caractères de l'urine parfaite qui est celle du sang, et cependant elle ne s'identifie pas

(1) *Synopsis universæ praxeos medicæ* , in-4.º 1774 , tom. I , pag. 311.

encore avec elle. L'urine du sang est celle que l'on rend 7 à 8 heures après le repas, notamment le matin après un sommeil de plusieurs heures, lorsque la digestion et l'assimilation des alimens sont faites. Cette urine n'est plus un liquide sans couleur, fade, inodore; au contraire c'est une urine colorée, âcre, sapide, fort odorante, et d'une odeur qui lui est particulière, dont Sanctorius a montré l'analogie profonde avec la matière d'une transpiration bien cuite, telle que celle qui s'échappe de la surface du corps après un sommeil réparateur et des digestions complètes. C'est l'urine du sang qui est la plus parfaite; elle contient tous les matériaux de l'urine, que le célèbre Fourcroy (1) a trouvé être au nombre de 30, et parmi lesquels il en est d'essentiellement putrescibles. Aussi l'urine se décompose-t-elle, même dans l'intérieur de la vessie, et sort plus ou moins altérée, ou dans un état plus ou moins voisin d'une profonde altération.

Ainsi les plus savantes et les plus ingénieuses recherches sur l'urine, ont appris que cette substance diffère de toutes les autres matières; qu'elle est d'un genre tout particulier; que c'est un composé où l'azote prédomine, qui se montre comme le produit le plus animalisé possible, comme le dernier terme de l'animalisation, que l'on peut enfin regarder comme un excrément dont la nature doit se débarrasser, et que la vie doit repousser loin de son foyer (2): doit-on s'étonner que les praticiens aient noté, parmi les accidens produits par l'ischurie, des maux graves ou mortels. Parmi ces maux, les observateurs ont remarqué l'anorexie, les anxiétés précordiales, un goût d'urine à la bouche, le hoquet, les nausées, le vomissement, la cardialgie, l'insomnie, la fièvre, la cachexie, l'anasarque ou la leucophlegmatie, l'hydropisie des capacités, une sueur uri-

(1) *Système des connaissances chimiques etc.* in 4°. , tom. V, pag. 441.

(2) *Id. ib.*, pag. 469.

neuse, la léthargie et autres affections, tous les degrés de la dyspnée, le délire, les mouvemens convulsifs, et la mort qui termine cette série d'accidens redoutables.

L'ischurie vésicale est toutefois moins à craindre que l'ischurie rénale. Les praticiens se sont convaincus que cette dernière ne passe pas le sixième ou le septième jour, si des sueurs abondantes n'emportent pas la pléthore urineuse ; et le douzième ou quatorzième jour, quand cette excrétion suffit pour prolonger la maladie : c'est le témoignage de Lieutaud. Avec quelle énergie et quelle vérité Bordeu, ne s'exprime-t-il pas à cet égard (1). C'est une grave et grande maladie, dit-il, que le reflux de l'urine dans le sang. Je l'ai observé dans des vieilles maladies de la vessie : tout le corps est imprégné d'urine d'une manière plus ou moins sensible. Il est assurément des hydrophisies urineuses. J'ai vu plus d'une fois ces états fâcheux des voies urinaires, singulièrement caractérisés par une affection gangréneuse de la gorge, par des aphthes dans cette partie ; comme si l'urine retenue conservait une sorte de disposition spécialement défavorable à la gorge On connaît les vomissemens urineux à la suite de la rétention d'urine, qui vient par l'affection des reins J'ai vu une de ces rétentions d'urine rénale, telle qu'il n'y en a que bien peu d'exemples dans les auteurs. Un fond de cachexie bilieuse et scorbutique, ayant prouvé dans un homme âgé de 64 ans, un engorgement de la jambe gauche, cet engorgement rouge, tendu, douloureux, comme variqueux, inhabile à la suppuration que j'aurais désirée, disparut tout d'un coup. Les urines furent suspendues, non par la faute de la vessie qui fut sondée à diverses reprises, sans qu'il sortît jamais une goutte d'urine ; elle gagnait le tissu spongieux intérieur, sans aucune sorte de douleur. Le pouls était intérieur,

(1) Recherches sur les maladies chroniques : Analys. medicin. du sang ; pag. 470, § LXIV.

profond, un peu inégal, avec quelque agitation fiévreuse, tel qu'il est ordinairement lors de l'irritation du département des reins. Le malade éprouvait du dégoût; il se sentait faible, il ne toussait point; il dormait peu. Les remèdes furent variés et déterminés d'après les indications journalières; empiriques et rationnels, ils ne produisirent aucun effet sensible: le ventre assez libre, sans être tendu et douloureux: cet état dura quatorze jours principalement. Il m'étonnait: il y eut ce jour là une consultation. Deux médecins sages et habiles joignirent leurs lumières aux miennes. Nous consultâmes la chose par tous les côtés possibles. Le malade, qui était un homme de beaucoup d'esprit, riait de notre embarras, de notre étonnement; enfin, nous déterminâmes un plan de traitement. Nous quittâmes le malade qui avait l'air assez tranquille: il mourut subitement une heure après notre consultation, et précisément vers la fin du quatorzième jour de la suspension des urines: le corps ne fut point ouvert.

Ainsi, cette observation d'un grand maître confirme le précepte que nous avons donné plus haut, sur la durée que peut avoir une ischurie rénale absolue. L'assoupissement, la suffocation et le hoquet, sont, dans tous ces cas, des symptômes très-alarmans, puisque la mort les suit de près.

L'ischurie vésicale ne constitue pas, tant s'en faut, une affection morbide aussi dangereuse. Elle est assez commune aux vieillards; et dans la plupart des cas, elle se guérit en vingt ou trente jours, pourvu qu'on ne néglige pas de vider souvent la vessie, et qu'on oppose aux causes de la maladie, un traitement bien ordonné. Les femmes grosses sont également sujettes à cette sorte d'ischurie, à laquelle l'accouchement met le plus souvent un terme. Ceux qui gardent imprudemment leur urine pendant un temps trop long, sont facilement pris de cette affection: on sait que le fameux Tyco-Brahé, n'osant quitter la compagnie de Rodolphe II, quoique pressé par le besoin d'uriner, mourut à Prague d'une ischurie vésicale en 1601.

Enfin, ceux qui font des excès habituels auprès des femmes, surtout des efforts réitérés pour contenter leurs passions, sont très-sujets aux maladies de vessie, parmi lesquelles l'ischurie tient une place très-distinguée, ainsi que l'a observé le célèbre Soemmering, et avec lui tous les praticiens judicieux.

Des causes diverses disposent donc à l'ischurie, et je n'en ai énuméré que le plus petit nombre. Cette maladie, qu'une inflammation locale, une plaie, un coup, une chute, une commotion, peuvent déterminer, se montre principalement dans deux circonstances qui ont fixé mon attention : la paralysie de la vessie, et les obstacles que la compression exercée sur la prostate engorgée oppose au cours de l'urine. Ce n'est pas que l'ischurie vésicale ne dépende d'autres causes : par exemple, les rétrécissemens de l'urètre sont une cause féconde en rétention d'urine. Lieutaud parle dans les mémoires de l'académie royale des sciences, année 1750, d'une cause dont il a considéré les divers effets. Cette cause, que ce praticien annonce comme étant assez fréquente et toujours inconnue, est la grosseur démesurée de cette caroncule, qu'il croit qu'on peut appeler la luette de la vessie, et qui formant tumeur, arrête quelquefois l'algale. (1)

Ceux qui sont versés dans la connaissance des maladies des voies urinaires, savent que la distinction de l'ischurie en rénale et en vésicale, n'est pas rigoureuse, puisqu'il est des rétentions d'urine, dont la cause appartient exclusivement aux uretères, pour l'ischurie rénale, au cas apparent de suppression d'urine; et à l'urètre, pour l'ischurie vésicale, au cas apparent de rétention de ce fluide excrémentitiel. M. Chopart (2) a très-bien remarqué que l'on peut se méprendre sur la suppression d'urine,

(1) Les pierres, les glaires, ténaces sont des causes très-connues et suffisamment appréciées de la maladie qui m'occupe.

(2) Traité des maladies des voies urinaires, tom. I, pag. 65.

lorsque ce liquide est retenu dans les uretères par la présence des pierres ou de matières épaisses qui obstruent leur cavité, et empêchent son cours dans la vessie. Alors la sonde, introduite dans ce viscère, faisant connaître que l'urine n'y est point retenue, on a lieu de penser qu'il y a suppression de cette humeur, ou défaut de sa sécrétion dans les reins, quoiqu'elle soit seulement retenue dans les uretères. Mais la douleur gravative dans le trajet de ces conduits, la tuméfaction des parois du ventre aux côtés des lombes, l'éjection de petites pierres qui a précédé cette maladie, doivent faire soupçonner la rétention de l'urine dans les uretères et dans les reins. Ce cas est très-rare; il peut aussi tromper ceux qui, appelés par des calculeux qui ont rendu plusieurs pierres par l'urètre, et qui n'urinent point, attribueraient, sans une considération bien attentive des symptômes, le défaut d'urine dans la vessie, à la rétention dans les uretères par des pierres qu'ils croiraient y être arrêtées. Willis rapporte à ce sujet qu'un Evêque, calculeux depuis long-temps, mourut à la suite d'une suppression d'urine. On présumait que cette suppression dépendait de pierres ou de matières sablonneuses qui bouchaient les uretères; mais l'ouverture du cadavre apprit qu'il n'y avait aucune obstruction dans ces conduits, ni aucun obstacle au cours de l'urine.

C'est par une suite de ces considérations, auxquelles mes réflexions pourraient donner plus d'extension, que Sauvages a distingué les ischuries en rénales, urétériques, vésicales et urétriques.

De l'Ischurie vésicale par paralysie de la vessie.

L'ischurie, qui a son siège même dans la vessie, attaque assez souvent les vieillards; et comme les forces organiques commencent à défaillir au dernier âge de la vie, on est naturellement porté à présumer que la paralysie est la cause effective de cette maladie. Cependant, Lieutaud a grand soin de remarquer que

la rétention d'urine dont les vieillards sont atteints, dépend plutôt de l'engourdissement des fibres de la vessie, que de la paralysie de cet organe, comme on le prétend. Cependant on conçoit que l'atonie de la vessie ne peut pas être confondue avec la paralysie, quoique ces deux états pathologiques ne diffèrent que par le degré. Lorsque l'ischurie est singulièrement occasionnée par l'affaiblissement de la force contractile qui est propre à l'organe, ou lorsqu'il n'y a qu'atonie, on conserve encore la faculté d'expulser l'urine; mais cette expulsion est lente, la vessie ne se vide pas complètement, et le malade, conservant le besoin d'uriner, se présente plus ou moins souvent pour le remplir. Mais dans le langage médical, il y a paralysie de la vessie, lorsque cet organe est dans l'impuissance de se contracter; que, cessant d'agir, il donne lieu à la stagnation de l'urine dans sa capacité, et que tout se réduit à l'impossibilité de surmonter la résistance naturelle de l'urètre. Dans ce cas, la perte absolue de contraction constitue l'essence du mal, la rétention de l'urine n'en est qu'une conséquence, et cependant c'est l'effet qui fixe le plus l'attention; la chose est simple: les grands accidens sont attachés à la déviation, au refoulement de l'urine; et les maux qui suivent la paralysie de la vessie, sont encore plus graves que l'affection considérée en elle-même. Une circonstance qui la distingue, lorsqu'elle est exempte de complication, c'est-à-dire, lorsque la maladie est simple et sans vice de l'urètre, c'est la facilité avec laquelle la sonde, introduite par le canal, parvient jusque dans la vessie.

La paralysie de ce viscère, que quelques médecins appellent affection paratitodée, quand la maladie n'est qu'à sa première période ou à un très-faible degré, survient presque subitement, d'une manière accidentelle, ou se forme avec plus ou moins de lenteur, suivant les causes qui lui donnent naissance, ou les complications qui lui communiquent de l'activité. La difficulté de la guérison ou le danger de la maladie en décou-

lent immédiatement; et lorsqu'on cherche à en apprécier les sources, on trouve que tout ce qui peut distendre fortement les fibres ou les membranes extensibles de la vessie, tout ce qui peut en pervertir ou en détruire l'irritabilité, conduit à la paralysie de cet organe. Elle est incomplète ou complète; dans ce dernier cas, le mal occupe toute la substance de la vessie; dans le premier, il n'y en a qu'une partie. M. Mazart de Cazelles publia une observation sur la paralysie de la vessie, guérie par l'injection des eaux de La Malou : M. Carrère (1) observe à cet égard que cette guérison n'était rien moins que certaine. Il s'agissait d'une maladie accompagnée d'une rétention d'urine, que le médecin crut provenir d'une paralysie de la vessie. Mais la rétention ayant cessé, il survint une incontenance d'urine, qui dura jusqu'à la mort : on pourrait, ajoutait-il, conjecturer que la paralysie du corps de la vessie s'étendit alors jusques au sphincter de la vessie. Sauvages (2) rapporte un cas qui lui avait été communiqué, d'une ischurie, causée par l'engourdissement de la vessie; et qui succéda à une dysurie continue qui augmenta peu à peu, dans une homme sexagénaire qui était sujet depuis long-temps à un flux hémorroïdal qu'une femmelette s'avisa d'arrêter à contre-temps. Dans le temps de l'ischurie, le malade sentait une enflure et une douleur dans les prostates; l'hypogastre était affecté d'une tumeur circonscrite, dure, indolente, que les gens de l'art prenaient pour un squirrhe, laquelle était causée par l'urine qui restait dans la vessie, et s'y amassait insensiblement, qui se dissipait lorsqu'on évacuait l'urine avec la sonde, et revenait aussitôt après. La difficulté d'uriner augmentait de jour en jour, il survint enfin une ischurie, l'ardeur et la douleur de l'urètre cessèrent entièrement. On vida pendant deux mois la vessie avec

(1) Catalogue raisonné des ouvrages qui ont été publiés sur les eaux minérales, etc., pag. 334.

(2) Nosolog. etc., tom. IX, pag. 266.

la sonde, sans que le malade le sentit; au bout desquels, il fut attaqué d'une fièvre aiguë avec redoublement, qui fit cesser l'ischurie le onzième jour, et l'urine reprit son cours ordinaire. A ces observations sur les ischuries vésicales, je joindrai celle rapportée par Lieutaud (1), d'un homme de 40 ans, qui était entre les mains d'un chirurgien peu adroit; la vessie regorgeait d'urine sans vice apparent; elle remontait au-dessus du nombril et occupait la moitié du bas-ventre, qui avait le volume et la forme de celui d'une femme grosse.

La vessie peut être paralysée par suite d'une affection grave du cerveau, de la moelle épinière et des nerfs vésicaux, pris à leur origine ou dans leur trajet. Beaucoup de maladies cérébrales sont accompagnées d'une sorte d'incontinence d'urine, parce que, par un effet de la compression qu'éprouvent le cerveau et les parties secondaires de cet important viscère, ou par une conséquence de tout autre désordre organique, la vessie est frappée d'une paralysie plus ou moins complète. Les malades urinent, mais par regorgement; ils urinent d'autant plus qu'on les remue, qu'on les change de place, qu'on leur comprime le bas-ventre et la région hypogastrique avec la main. Morgagni a cité quelques exemples de l'erreur dans laquelle ont été à cet égard les jeunes chirurgiens; et il ne nous manque pas de faits qui constatent que les attaques soudaines d'apoplexie ou d'hémiplégie sont quelquefois accompagnées d'ischurie vésicale. Ainsi de ce que, dans ces affections morbides, on trouve que les malades sont mouillés, il ne faut pas en conclure qu'ils n'ont pas la vessie paralysée, ou frappée d'une profonde stupéfaction; mais on doit rechercher s'il n'y a pas des signes de rétention d'urine, tels qu'une tumeur s'élevant au-dessus du pubis, l'ondulation d'un liquide qu'une main exercée produit souvent, un flux d'urine par l'urètre lorsqu'on comprime l'hypogastre.

(1) Précis de la médecine-pratique, in-8°; 1787, tom. I, pag. 586. (6)

S'il est aisé de déterminer la paralysie de la vessie, il ne l'est pas toujours de connaître la dilatation paralytodee du bulbe de l'urètre ; et néanmoins cette connaissance est extrêmement importante pour le cathétérisme. M. Chopart (1) n'a pas oublié de remarquer, que la dilatation dont nous venons de parler se rencontre principalement chez les hommes très-gras, dont la prostate plus volumineuse qu'à l'ordinaire, soulève et enfonce le col de la vessie derrière le pubis. Les gens de l'art peu expérimentés, voyant la sonde baissée obéir à des mouvemens latéraux et de bascule qu'ils lui impriment, voient qu'elle est dans la vessie ; tandis qu'elle n'en a pas franchi le col, et que son extrémité interne se trouve bornée dans le bulbe. Leur erreur peut être préjudiciable au malade, si la rétention de l'urine est complète : il arrive quelquefois que l'irritation produite par la sonde sur l'urètre, excite la contraction de la vessie, au point de surmonter l'obstacle que son col oppose à l'issue de l'urine ; il s'en écoule une petite quantité qui soulage le malade, et elle continue à s'échapper jusqu'à ce que les accidens de la rétention devenant plus graves, obligent d'avoir encore recours à la sonde. On emploiera alors une algalie plus longue, et qui ait environ onze pouces ; on la dirigera dans le col vésical en l'appuyant du côté du pubis, et en la soutenant à l'aide du doigt enfoncé profondément dans le rectum : ces préceptes cliniques sont de la plus haute importance.

Les commotions de la moelle épinière à la suite des chutes de haut sur les pieds, la lésion des nerfs du bassin entraînent la paralysie de la vessie avec celle des extrémités pelviennes ou inférieures. Dans ces cas, la cause est inhérente aux nerfs, mais quand l'ischurie provient de la dissension forcée des fibres de la vessie, il y a rétention d'urine, état douloureux, impuissance de pisser, et efforts vains de se débarrasser. L'inflammation des

(1) *Loc. citato.* Tom. II, pag. 204.

membranes de cet organe est une autre cause d'ischurie vésicale : on n'ignore pas que le col de ce viscère est plus sujet à l'inflammation que le corps de la vessie. Le spasme occasioné par une humeur acrimonieuse fixée sur cet organe ou sur les nerfs, joue encore un grand rôle dans l'histoire de l'ischurie. J'ai mentionné les effets de la débauche, ceux de la débilité ou du raccornissement séniles : et ces diverses circonstances, tout en subordonnant le traitement de la maladie à une condition essentielle, qui consiste à débarrasser la vessie par une sonde à demeure ou fréquemment introduite, en font varier les accessoires. Ainsi la saignée générale, la saignée que l'on fait avec les sangsues ou avec la ventouse scarifiée, les injections dans la vessie avec les décoctions émollientes ou toniques, avec les eaux minérales salines ou sulfureuses, les embrocations, les linimens, les fomentations de même nature, peuvent, avec des moyens analogues introduits en lavemens, administrés en bains et soutenus par l'action des émétiques, des purgatifs, des délayans ou des excitans convenables, remplir toutes les indications que l'ischurie vésicale peut offrir.

J'ai vu deux cas de rétention d'urine ayant pour cause la paralysie de la vessie. L'une de ces ischuries était déjà fort ancienne, et m'avait presque ôté tout espoir de guérison, lorsque je savais qu'indépendamment de tout remède préalable, elle avait résisté à l'action des injections détersives alcoolisées, des vésicatoires appliqués sur la région lombaire, de la teinture des cantharides employée à l'intérieur, etc. ; rien n'avait pu ranimer la contractibilité des fibres de la vessie, lorsque je m'imaginai qu'il serait possible de parvenir à ce résultat à l'aide de l'eau à la glace, en injection, ou appliquée sur la région hypogastrique. Les nouveaux moyens étaient mis en usage depuis dix à douze jours, en répétant l'administration de 4 à 6 fois en 24 heures, lorsque je m'aperçus qu'il passait quelque peu d'urine entre les parois membraneuses de l'urètre et la sonde : cet événement me parut de bonne augure ; j'insistai

sur les mêmes moyens curatifs, et j'eus la satisfaction de voir l'ischurie entièrement guérie au 17.^e jour.

Enhardi par cet essai, je crus ne devoir pas employer d'autre procédé curatif dans un autre cas d'ischurie vésicale par paralysie; le malade guérit le 14.^e jour.

Ischurie vésicale par affection de la glande prostate.

La prostate, par sa position, apporte un obstacle plus ou moins grand au cours de l'urine, et en détermine la rétention, lorsqu'elle est atteinte d'inflammation, de gonflement, de squirrhosité, ou qu'elle devient le siège d'un engorgement plus ou moins considérable, d'un abcès, etc. L'état variqueux de la prostate ou du col de la vessie donne aussi le même résultat. M. Robertson, chirurgien anglais, avance que tous ces états morbifiques sont souvent confondus sous le titre vague de rétrécissement de l'urètre; ou que lorsque ceux-ci sont devenus incurables, ils sont mis sur le compte d'une affection de la prostate ou d'un épaissement irremédiable des parois de la vessie. L'inflammation, la suppuration, l'engorgement, la varicosité de la prostate ont, chacun, leurs signes, et le praticien doit en bien peser la valeur, afin de ne pas errer sur le diagnostic de la maladie.

L'inflammation de ce corps amène rapidement la rétention d'urine. Le malade se plaint d'abord d'un sentiment de chaleur et de pesanteur vers le périnée et l'anus, que suit une douleur continuelle et pulsative dont le col de la vessie paraît être le siège. Cette douleur augmente lorsque le malade va à la selle, ou qu'il fait des efforts pour remplir cette fonction; il y a en outre ténesme, envies fréquentes d'uriner, et poids sur le rectum, analogue à celui qui résulterait d'un gros transport de matières fécales, prêt à être expulsé. Le doigt intro-

duit dans cet intestin, sent, à la partie antérieure, la saillie que fait la prostate enflammée; et la pression exercée par elle rend la douleur plus vive. En outre, quand le besoin d'uriner se fait sentir, le malade est long-temps à attendre la première goutte d'urine, et s'il fait des efforts pour en accélérer la sortie, il y met un nouvel obstacle, en poussant de plus en plus la tumeur de la prostate contre le col de la vessie, dont elle bouche alors l'ouverture, et il ne parvient à uriner qu'en suspendant ses efforts. Le jet que forment les urines est d'autant plus fin, et les douleurs que cause leur passage, sont d'autant plus vives, que l'inflammation de la prostate est plus considérable. On pourrait ajouter à ce diagnostic, que si on essaie d'introduire une sonde dans la vessie, elle pénètre facilement et sans rencontrer aucun obstacle jusqu'à la prostate, où elle est arrêtée, et où le contact devient très-douloureux (1): de tels signes s'accompagnent encore des signes généraux de l'inflammation.

Si les accidens qui accompagnent l'inflammation se sont prolongés au delà du huitième, du neuvième ou du dixième jour; s'ils ont été croissant, et qu'alors des redoublemens précédés de frissons se fassent apercevoir, la prostate est en suppuration, soit par voie d'infiltration, soit par voie d'abcès.

On n'a pas des signes bien pathognomoniques de l'augmentation du corps de la prostate, par des concrétions qu'ont constatées les recherches cadavériques de Morgagni, de Baillie et autres pathologistes dans l'état variqueux de la prostate. On trouve tous les symptômes propres à l'augmentation de cette glande, mais il n'y a aucun de ceux qui annoncent l'inflammation et ses suites. Les causes prédisposantes diffèrent à plus d'un égard. C'est ce que l'on observe encore lorsque la prostate gonflée a passé à l'état d'induration squirrheuse. Le doigt

(2) Voy. *œuvr. chirur.* de P. J. Desault, publiées par M. Roux, tom. III, pag. 120.

introduit dans l'anüs distingue ces divers degrés de gonflement et de dureté : on sait que le malade a eu plusieurs blennorrhagies , qu'il a été atteint des vices dartreux , psorique et scrophuleux ; et on apprécie ensuite les causes diverses de l'ischurie vésicale.

Dans ces diverses circonstances , le malade ne peut être ni guéri , ni même soulagé sans le secours de la sonde. Les praticiens le savent , et connaissent même les cas dans lesquels il convient de préférer la sonde ou les bougies d'un calibre plus ou moins gros , afin de vaincre la résistance qu'opposent au cours des urines , les obstacles provenant de l'état de la prostate. Je ne puis me livrer à ces détails thérapeutiques , et je me vois forcé de passer sous silence ceux qui sont relatifs aux méthodes internes ou externes de traitement que de pareils cas réclament ; pour terminer ces discussions par une observation qui m'est propre.

L'individu qui fait le sujet de cette observation , souffrait d'une douleur vive au périnée , lorsque , examiné pour en reconnaître la source , on se convainquit que la prostate était dans un état de gonflement morbide. L'ischurie s'était déclarée ; pour prévenir les accidens qui auraient pu en résulter , j'eus recours au cathétérisme , auquel j'employai une sonde de gomme élastique , qui fut laissée à demeure. L'état phlogistique réclamait les saignées , les lavemens , les bains , les cataplasmes émolliens , les boissons mucilagineuses et nitrées , et un régime approprié ; je les employai conformément aux circonstances. Six jours suffirent pour faire tomber la fièvre et dissiper toute douleur. Je m'aperçus alors que , lorsque le malade avait envie d'uriner , et qu'il ne retirait pas assez promptement le bouchon de la sonde pour livrer passage au fluide , il rendait quelque peu d'urine entre le canal et la sonde. Cela me détermina à ôter le cathéter , espérant que les urines viendraient avec quelque facilité. Mon attente fut trompée ; le malade urinait avec peine , et le jet de l'urine était extrêmement fin. Les choses restèrent dans cet

état pendant douze ou quinze jours; et la prostate ayant été de nouveau explorée, je me convainquis qu'elle était dans un état d'induration squirrheuse. J'insistai dès-lors davantage sur les bains; je fis frictionner tous les jours le périnée avec un scrupule d'onguent mercuriel double; la sonde fut enduite avec le même onguent; et pour le faire parvenir jusqu'au siège du mal, j'en fis entrer, autant que je le pus, par les yeux de l'instrument, dans lequel je soufflais ensuite, lorsqu'il était parvenu jusqu'à l'obstacle, et je faisais faire à la sonde divers mouvemens. J'ignore jusques à quel point ce moyen influa sur la résolution du gonflement de la prostate; mais continué pendant une vingtaine de jours, il mit fin à la maladie.

F I N.

ARGUMENTERONT MM. LES PROFESSEURS

CHARLES-LOUIS DUMAS, Recteur de l'Académie de Montpellier,
Doyen de la Faculté de Médecine. . . { *Anatomie, Physiologie, Clinique de perfectionnement.*

G. JOSEPH VIRENQUE. { *Chimie, Pharmacie.*

PIERRE LAFABRIE. { *Clinique interne.*

J. L. VICTOR BROUSSONET. {

JEAN POUTINGON. { *Clinique externe.*

ANDRÉ MÉJAN. }

J. B. TIMOTHÉE BAUMES. *Nosologie et Pathologie.*

J. NICOLAS BERTHE. *Thérapeutique, Matière Médicale.*

J. M. JOACHIM VIGAROUS. *Instituts de Médecine, Hygiène.*

A. LOUIS MONTABRÉ. *Chirurgie, Médecine opératoire.*

C. V. GABRIEL PRUNELLE. *Médecine légale, histoire de la Médecine.*

A. PYRAMUS DE CANDOLLE. *Botanique.*

MM. LES PROFESSEURS - HONORAIRES.

ANTOINE GOUAN, *Ex - Professeur de Botanique.*

J. ANTOINE CHAPTAL, *Membre et Trésorier du Sénat, ex-Profes.^r de Chimie.*